

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : M. PICHON Cyrille

**DÉLIBÉRATION N° 048-2026 – MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX À LA BOULE'ANDÉOL
D'UN LOCAL COMMUNAL À PRÉLENFREY POUR UN DÉPÔT DE PAIN**

La commune du Gua a été sollicitée par la boulangerie La Boule'Andéol située à Saint-Andéol qui propose un dépôt de pain dans plusieurs villages du Balcon Est du Vercors.

D'autre part, la commune avait le projet de réhabiliter le bâtiment public situé sur la Place des Justes pour y remettre en service les WC publics et y aménager un espace de dépôt de livres.

Les agents techniques ont procédé à l'aménagement en incluant un petit local de 3 m2 pour le dépôt de pain.

Il est proposé de mettre à disposition ce local pour La Boule'Andéol pour une durée de 3 ans moyennant un tarif de 115 € TTC par an, selon les modalités prévues par le contrat joint en annexe.

Le fonctionnement sera le suivant : les clients pourront passer commande sur le site internet de la boulangerie avec un paiement en ligne ; à réception du règlement, un code d'accès leur sera communiqué afin de pouvoir récupérer leur commande directement au dépôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer avec la Boule'Andéol le contrat joint en annexe de mise à disposition du local communal situé Place des Justes à Prélénfrey, un avenant et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme
Le Gua, le 16 juin 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

